



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE

**Direction départementale des
territoires**

Service Eau, Environnement, Risques
Pôle Environnement et Milieux Naturels

Dossier suivi par : Hugo MAILLOS
Poste : 05.53.45.56.98
hugo.maillos@dordogne.gouv.fr

COMPTE-RENDU de la réunion du COPIL du site NATURA 2000 FR7200675

GROTTES DE SAINT-SULPICE-D'EYMET

16 mars 2017
A la mairie d'Eymet

Liste des participants : ci-joint la liste d'émargement

Hugo Maillos, de la Direction départementale des territoires de la Dordogne, ouvre la réunion et rappelle le contexte de la tenue de cette réunion du comité de pilotage du site des Grottes de Saint-Sulpice d'Eymet.

La réunion est alors animée par Nolwenn Quero, du Conservatoire des Espaces Naturels, animatrice du site, qui présente un diaporama balayant les différentes actions menées lors de l'animation du site sur l'année écoulée.

Fermeture de la Grotte de la Fontanguillère

N. Quero indique avoir travaillé sur un projet de fermeture de la grotte de la Fontanguillère, afin d'assurer la tranquillité des chiroptères occupant ce site.

Les contraintes techniques sont grandes à cet endroit (difficulté d'accès, topographie) et impliqueraient des travaux coûteux. De plus, il se pose la question de la pérennité de l'ouverture sachant que cette dernière est menacée par l'effondrement d'un bloc de roche situé au-dessus.

Une fois ces éléments mentionnés, il apparaît à tous comme nécessaire de tenter de mesurer le réel dérangement des chiroptères par le passage de visiteur dans la grotte. En effet, s'il s'avère que la grotte est moins fréquentée que prévu, les travaux envisagés perdraient de leur intérêt.

Il est ainsi proposé de mettre en place une action visant à installer une caméra permettant de filmer les allés et venus à l'entrée de la grotte. M. Zahraoui, représentant la propriétaire de la grotte, y est favorable, et ce dans un souci affiché d'efficacité dans l'utilisation des fonds publics. La mise en place de ce dispositif serait accompagnée d'un panneau informant les personnes passant à proximité de cet état de fait.

La discussion autour du financement de cette mesure n'est pas tranchée car la mise en place de caméra sur le site n'est pas une action prévue dans le DOCOB. Il n'est d'ailleurs pas sûr que ce type d'action soit mobilisable.

En tout état de cause, les membres du COPIL décide d'ajouter la mesure N26Pi - « Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact » au catalogue de

mesures déjà mobilisable pour ce site. Celle-ci doit permettre le financement de la pose d'un panneau d'information. M. Maillos indique qu'il se renseignera pour déterminer si l'achat et la pose d'une caméra peut être subventionnées via cette action.

Modification de la charte Natura 2000

La mouture actuelle de la charte Natura 2000 n'est pas adaptée à la signature des utilisateurs du site. Seuls les propriétaires ou ayant droit de parcelles sont visés par le document.

Il s'avère ainsi que le comité départemental de spéléologie (CDS24) souhaiterait pouvoir signer cette charte pour le site.

Les travaux de rédaction d'une charte modifiée, menée par N. Quero avant la tenue du COPIL, amendés des dernières remarques formulées par M. Di Méo, du CDS24 devraient permettre de proposer la modification de la charte à l'ensemble des membres du COPIL. Il s'agit donc de l'ajout d'une catégorie d'engagement « par activité » visant ainsi les activités pédestres, spéléologiques, motorisées, naturalistes et du ressort des collectivités territoriales.

Cette modification devrait être réalisée par une consultation par mail des membres du COPIL.

M. Zahraoui s'interroge quant à la possibilité de modifier régulièrement la charte. M. Maillos lui répond que ces modifications impliquent la prise d'un arrêté préfectoral et qu'il n'est pas d'usage de prendre trop régulièrement ce genre d'arrêté.

Communication

N. Quero rappelle l'existence d'un site internet dédié à la vie du site.

C'est à cette adresse :

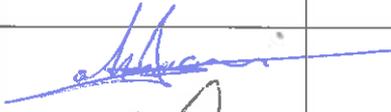
<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/grotte-de-saint-sulpice-deymet>

Les participants n'ayant plus de questions à aborder, H. Maillos clôt la réunion.

Hugo MAILLOS

**Site d'Importance Communautaire
« Grottes de Saint-Sulpice d'Eymet »**

Réunion du Comité de Pilotage Local
Jeudi 16 mars 2017 à 9h45
mairie de Eymet

NOM – Prénom	Organisme	Signature	Mail
THAUROS Hugo	DDT 24		
AUDOUIN Philipe	ONCFS 24		
DI MEO Jacques	CDS 24		jacquou24@newt.fr
ZHRAOUI Laurent			
LACENÈBRE Jacques	Mairie d'Eymet		
QUERO Nolwen	CEN Aquitaine		
S. Schiano	DREAL Nulle-Aquit.	excusé	
C. Prigent	CD 24 - Service M.N.B	excusé	